



CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2022 - 2024

ENTRE

LA VILLE D'HENNEBONT, dont le siège est situé à la Mairie, 13 place Maréchal Foch - CS 80130 - 56704 HENNEBONT, représentée par Madame Michèle DOLLÉ, Maire, autorisée à signer la présente convention par délibération du Conseil municipal en date du 31 mars 2022,
Ci-après dénommée "La Ville",

d'une part,

ET

L'association **ALOEN**, Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Bretagne Sud, dont le siège social est situé au 6 rue de l'Aiglon, 56100 LORIENT, représentée par son Président, Monsieur Bruno PARIS, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil d'Administration,
Ci-après dénommée « l'agence » ou « ALOEN »

d'autre part,

Ensemble les « parties » ou individuellement la « partie »,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Lorient Agglomération engagée de longue date dans la transition énergétique du territoire a initié par délibération du 14 mai 2004 la création de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Bretagne Sud (ALOEN) sous forme d'association régie par la Loi du 1er juillet 1901.

Les actions menées par ALOEN poursuivent un objectif d'intérêt général. La loi Climat et Résilience du 22/08/21, via l'article 43 bis A, a modifié ainsi l'article L. 211-5-1 du code de l'énergie et renforce le statut juridique des agences locales de l'énergie et du climat (ALEC) en précisant les missions qu'elles mènent.

« Art. L. 211-5-1. du code de l'énergie : des agences d'ingénierie partenariale et territoriale à but non lucratif appelées "agences locales de l'énergie et du climat" peuvent être créées par les collectivités territoriales et leurs groupements, en lien avec l'État, aux fins de contribuer aux politiques publiques de l'énergie et du climat. Ces agences ont notamment pour missions, en concertation avec les services déconcentrés de l'État et toutes personnes intéressées :

- 1° De participer à la définition, avec et pour le compte des collectivités territoriales et leurs groupements, des stratégies énergie-climat locales en lien avec les politiques nationales ;
- 2° De participer à l'élaboration des documents en matière énergie-climat qui leur sont liés ;
- 3° De faciliter la mise en œuvre des politiques locales énergie-climat par l'élaboration et le portage d'actions et de dispositifs permettant la réalisation des objectifs des politiques publiques ;
- 4° De fournir aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à l'État des indicateurs chiffrés sur les consommations et productions énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, afin d'assurer un suivi de la mise en œuvre des politiques locales énergie-climat et une évaluation de leurs résultats ;
- 5° D'animer ou de participer à des réseaux européens, nationaux et locaux, afin de promouvoir la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique, de diffuser et d'enrichir l'expertise des territoires et d'expérimenter des solutions innovantes.

La ville d’Hennebont est engagée depuis de nombreuses années dans des actions en faveur de la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique, avec notamment le développement des voies vélos, la création et l’exploitation d’un réseau de chaleur biomasse, la politique de maîtrise des consommations de l’éclairage public par extinction, et de nombreuses autres actions qui visent à réduire l’impact de l’activité de ses services ainsi que du territoire sur le climat et la biodiversité.

Consciente de l’urgence climatique, la ville d’Hennebont a souhaité donner une nouvelle impulsion volontariste à la réduction de son impact en s’engageant de manière collective avec les villes de Larmor-Plage, Lorient, Ploemeur, et Lorient Agglomération dans la démarche Cit’Ergie.

L’ensemble de la collectivité s’est ainsi mobilisée pour un nouveau projet communal de développement durable cherchant à intervenir sur l’ensemble des leviers à la disposition de la commune dans le cadre de ses compétences propres, mais également à l’échelle de son territoire dans le cadre du PCAET établi par Lorient Agglomération qui couvre les années 2019 à 2025.

La Ville d’Hennebont a donc construit son programme d’actions du plan Cit’Ergie en concertation avec l’ensemble des acteurs et partenaires du territoire concernés et engagés dans la transition énergétique, par le biais d’ateliers thématiques en Avril et Mai 2019 qui ont permis de réaliser l’état des lieux climat-énergie du territoire, puis de concrétiser en actions définies par l’ensemble des participants au 2ème semestre 2019 l’ambition affirmée par la stratégie.

Le programme d’action proposé par ALOEN dans ce cadre est détaillé en annexe 1 de la présente convention. Les actions et études menées dans ce cadre sont décidées par l’agence sous sa seule responsabilité et les résultats de ces actions et études restent sa propriété.

Article 1 OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir et de préciser le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier de la Ville d’Hennebont, commune de Lorient Agglomération, pour la réalisation du programme d’actions de l’agence figurant en Annexe 1 à la présente convention, sur le périmètre de son territoire. La Ville d’Hennebont n’attend aucune contrepartie directe de sa contribution.

Article 2 DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de trois ans et concerne les exercices 2022-2023-2024. Elle prend effet à compter de sa notification. A échéance, une nouvelle convention pourra intervenir en fonction de son bilan et de son évaluation expressément et conjointement établis par les parties.

Article 3 OBLIGATIONS DE L’AGENCE

L’agence s’engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du programme d’actions figurant en Annexe 1 de la présente convention.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d’actions, l’agence s’engage à faire participer la Ville d’Hennebont à la définition et au suivi des études, ainsi qu’aux missions d’animation et de contrôle de la qualité des productions.

L’agence s’engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte-rendu financier prévu à l’article 10 de la Loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Ce document retrace de façon fiable l’emploi des fonds alloués pour l’exécution des missions d’intérêt général prévues dans la présente convention.
- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l’article L.612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au journal officiel.
- Le rapport d’activité de l’agence.

Article 4 BILAN D'EXÉCUTION DE LA CONVENTION ET ÉVALUATION

Chaque année, dans les six mois suivant l'exercice comptable, il sera effectué une évaluation annuelle de l'action de l'agence sur la base du rapport d'activité et financier. Celui-ci sera accompagné des pièces suivantes :

- Renseignements généraux : éventuelles modifications statutaires ou au sein des organes sociaux,
- Bilan commenté de l'activité : impact, fréquentation détaillée en dépenses par action...
- Tableau des effectifs précisant la nature des fonctions et les statuts correspondants

En outre, les budgets prévisionnels présentés par l'agence à la Ville d'Hennebont seront accompagnés d'une note faisant état des principales orientations pour l'année à venir et des nouvelles actions envisagées.

Article 5 OBLIGATIONS DE LA VILLE D'HENNEBONT

Pour permettre la mise en œuvre des missions de l'agence, la Ville d'Hennebont s'engage à contribuer pour les trois exercices budgétaires concernés à son financement par le biais d'une subvention de fonctionnement.

Le montant de la subvention sera fixé annuellement par le Conseil municipal. Une convention d'attribution de la subvention de fonctionnement sera établie chaque année, elle précisera notamment le montant et les modalités de versement de la subvention.

Article 6 CONTRÔLE PAR LA VILLE D'HENNEBONT

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par la Ville d'Hennebont. ALOEN s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives de dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

Article 7 DISSOLUTION DE L'AGENCE

La dissolution de l'agence met automatiquement fin aux engagements respectifs des parties.

Toutefois, une dissolution ne saurait dégager l'agence des obligations contractées antérieurement, notamment des dettes existantes ou générées au moment de la dissolution.

La convention sera alors immédiatement privée d'effet pour l'avenir, sans que la Ville d'Hennebont soit tenue de reprendre à son compte les engagements éventuels contractés par l'agence à l'égard des tiers, avant dissolution.

Article 8 RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une de parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 9 RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Rennes.

A Hennebont, le 31 mars 2022

En deux exemplaires

Pour la Ville d'Hennebont
La Maire,

Pour ALOEN
Le Président,

Michèle DOLLÉ

Bruno PARIS

ANNEXE 1 - PROGRAMME D' ACTIONS D'ALOEN

Cette annexe présente les actions qu'ALOEN se propose de porter sur le territoire, avec et hors financement de la Ville d'Hennebont et selon les budgets alloués. L'agence met en œuvre ce programme d'actions en réponse à la stratégie territoriale définie dans le Plan d'actions Cit'ergie 2020-2024 de la Ville et déclinée en 7 axes :

- Axe 1 : La planification territoriale, l'habitat et l'urbanisme
- Axe 2 : Le patrimoine de la collectivité
- Axe 3 : L'organisation interne
- Axe 4 : La mobilité en interne et sur le territoire
- Axe 5 : Les entreprises
- Axe 6 : Les déchets
- Axe 7 : La communication et la coopération avec la société civile.

ALOEN est une association à but non lucratif, vivante, agile et multifonctions au service de la transition écologique. Elle est composée d'un Conseil d'Administration représentatif de la société civile et d'une équipe de 30 salarié-es qui déploient tous leurs talents sur un vaste territoire allant du Pays de Lorient aux confins d'Auray Quiberon Terre Atlantique. Fondée en 2005 à l'initiative de Lorient Agglomération, de l'ADEME Bretagne et du Conseil régional, l'agence est financée à près de 100 % par des fonds publics. **Cette neutralité lui permet de travailler en coopération avec tous les acteurs de la société.**

Historiquement, ALOEN s'est développée autour de sa mission de conseil aux habitants pour la rénovation énergétique de leur logement. Nos locaux sont donc situés à l'Espace Info Habitat de Lorient et à la Maison du Logement d'Auray. Au fil du temps, grâce à des partenariats fructueux, elle a développé **une foule de projets innovants pour faire face aux nombreux défis du réchauffement climatique.**

Une organisation au carrefour de la société civile

ALOEN est un organisme hybride où sont représentés une diversité d'acteurs du territoire. Son Conseil d'Administration compte 3 collèges : Collectivités, Associations et organismes de formation, Monde économique à but lucratif. Elle compte en plus une quarantaine d'adhérents qui affichent ainsi leur soutien à ses actions. La coopération et le travail en réseau font partie de son ADN, c'est pourquoi toutes ses missions se réalisent en collaboration étroite avec d'autres partenaires qui peuvent être, selon les cas, collectivités, associations, citoyens, bailleurs sociaux, organismes de recherche, établissements scolaires, universitaires, entreprises...

Un laboratoire d'initiatives et d'expériences

ALOEN est un laboratoire d'initiatives et d'expériences : développement de projets innovants pour moins consommer, conception de méthodes d'animation pour sensibiliser les habitants, soutien actif aux énergies renouvelables et aux projets de production citoyenne, implication des usagers dans la maîtrise de leurs consommations, invention d'autres modèles économiques... ALOEN défriche des chemins encore non explorés pour faire la bascule vers un territoire plus écologique et coopératif.

Une aventure humaine avant tout !

ALOEN, c'est aussi et surtout une aventure humaine où l'intérêt commun, l'entraide et la convivialité font partie intégrante des métiers, où l'on interroge constamment nos manières de travailler et de décider ensemble. Avec le développement de nouveaux projets au fil des ans, l'équipe salariée n'a cessé de s'étoffer. Alors, pour ne pas se faire dépasser, elle a toujours pris soin de se former régulièrement à des méthodes de facilitation, de coopération, de gouvernance partagée et de communication non-violente.



AXE 1 : Planification territoriale, habitat et urbanisme

L'énergie dans l'habitat est la mission historique d'ALOEN : rénovation et construction neuve de maisons individuelles, mais aussi copropriétés, logement social, etc. De plus, au fil du temps, l'équipe s'est petit à petit spécialisée dans la sensibilisation en amont des habitants, mais aussi dans la lutte contre la précarité énergétique.

1.1 - Se donner les moyens d'une bonne appropriation des documents d'urbanisme

- Impliquer et sensibiliser élus et techniciens sur le sujet de **l'énergie dans les documents d'urbanisme**
- ALOEN a animé et impliqué les **acteurs professionnels de la transaction immobilière** (agences immobilières, banques et notaires) dans la connaissance de la rénovation des logements du territoire et de l'Espace Info Habitat dans le cadre du programme ACTIMMO en 2020 et 2021 (financement CEE via le Réseau pour la Transition Énergétique - CLER). Afin de maintenir et amplifier la belle dynamique engagée, l'agence cherche à développer un **nouveau programme d'accompagnement des acteurs de la transaction immobilière** en y incluant les **acteurs de la rénovation immobilière** (maîtres d'œuvre, architectes, FFB, CMA, etc.).

1.2 - Renforcer la prise en compte de l'énergie et du climat dans l'instruction et être relais de proximité dans la prise en compte de l'énergie – climat dans l'habitat

- **Conseil aux particuliers** (ex Espace Info Energie) : accompagnement personnalisé et dénué d'intérêt commercial pour les ménages souhaitant rénover énergétiquement leur logement (financement par le programme SARE : 50 % CEE, 25 % Région et 25% LA). L'agglomération a mis en place un Espace Info Habitat labellisé plateforme locale de rénovation de l'habitat par la Région Bretagne, l'ADEME et l'Etat. Il regroupe des structures de diverses compétences pour simplifier le parcours du particulier en quête d'informations : les Services Habitat et Urbanisme (permis de construire) de Lorient Agglomération, l'ADIL, ALOEN et la Direction Eau et Assainissement.
- **Sensibilisation des collaborateurs en Mairie**
- Création de groupement de citoyens pour **mutualiser les travaux de rénovation** à l'échelle de quartiers ou de typologie (massification de la rénovation, économie sur les coûts de fourniture, accompagnement des professionnels à la naissance de groupement, ...)
- Accompagnement des **copropriétés** dans leurs projets de rénovation en lien avec les OPAH ou en territoire diffus
- Dans le cadre de Morbihan Solidarité Énergie (financement Conseil Départemental), ALOEN accompagne les **ménages en précarité énergétique** en assurant le repérage des situations, la visite socio-technique à domicile, le rapport de visite contenant les actions d'amélioration à engager (équipements, enveloppe, habitudes de consommation, accès aux droits, etc.)

1.4 - Prise en compte ambitieuse de l'énergie-climat dans les opérations d'urbanisme inscrites dans les OAP

- Dans le cadre de la prise en compte ambitieuse de l'énergie climat dans les opérations d'urbanisme inscrites dans les OAP, accompagnement de la Ville, en lien avec les Services de l'Agglomération

1.5 - Renaturation de la ville : bilan de l'artificialisation et végétalisation

- Impliquer et sensibiliser élus et techniciens sur le sujet de **l'adaptation au changement climatique**. ALOEN, Optim'ism et Eaux et rivières ont été lauréats de l'appel à projet ADEME - Région "Adaptation au changement climatique" avec 3 axes : impliquer élus et techniciens, végétaliser et travailler à la construction d'une exposition sur la montée des eaux.

AXE 2 : Patrimoine de la collectivité

Le service Energies de l'Agglomération proposent un catalogue de prestations aux communes concernant les consommations d'énergie des patrimoines communaux. ALOEN peut intervenir en complément sur différentes actions. Depuis 2015, ALOEN travaille notamment sur les données énergétiques et leur appropriation par les consommateurs (particuliers, entreprises, bailleurs sociaux, etc.). L'apprentissage s'est déroulé durant le Projet SOLENN (SOLidarité ENergie iNnovation), mené avec 12 partenaires dont Enedis et Lorient Agglomération, grâce au financement des Investissements d'Avenir (ADEME – PIA). Depuis, l'agence développe ces compétences sur financement régional (Projet SMILE) et local (Ville de Lorient dans le cadre du projet européen EMPOWER).

2.2 – Poursuivre un suivi fluide performant et informer les usagers

- Impliquer et sensibiliser élus et techniciens sur le sujet de **l'énergie dans les bâtiments et équipements communaux**
- Co-construction d'**outils numériques libres de suivi de consommations énergétiques** en complément de l'accompagnement humain direct (financement Région).
- Grâce aux compétences acquises lors des projets SOLENN, SEN et Empower, ALOEN (en lien avec Breizh ALEC) peut être **tiers de confiance pour la récupération et l'utilisation de données énergie** (dans le cadre de convention avec les bailleurs sociaux notamment) et ainsi sensibiliser les habitants sur leurs droits et devoirs en matière de données énergétiques.

2.4 – Développer les énergies renouvelables

- En lien avec la SPL BER et l'Agglomération, ALOEN peut aider la commune à objectiver le potentiel de développement des énergies renouvelables, se fixer des objectifs et mettre en œuvre
- **Accompagnement au développement des projets photovoltaïques citoyens** en lien avec Bretagne Énergies Citoyennes et OnCIMè (financement ADEME - Région)

AXE 3 : Organisation interne

L'accélération des transitions sur le territoire est la raison d'être même d'ALOEN. L'équipe intervient dès que possible sur l'implication, l'appropriation et l'acceptabilité des projets, mais aussi sur toutes les actions d'atténuation et d'adaptation quel que soit le public.

3.4 – Elaborer un plan de formation et de sensibilisation permettant de se créer une culture commune autour de l'adaptation et d'accompagner le programme d'actions Cit'Ergie

- Sensibiliser et se créer **une culture commune** autour de l'adaptation
- Mise en place d'**actions de sensibilisation** (séminaires, Escape Game, etc.) à destination de l'ensemble des agents et élus afin de sensibiliser et de créer une culture commune à l'ensemble de la collectivité.

AXE 5 : Entreprises

Pour ALOEN, la transition énergétique représente une formidable opportunité en matière de développement économique pour un territoire pionnier comme l'est celui de Lorient Agglomération. L'agence intervient ainsi aussi bien auprès des chefs d'entreprise actuels (accompagnement aux transitions et apprentissage de la coopération), que des futures forces vives du territoire que sont les étudiants. Les membres de l'équipe et du Conseil d'administration participent également activement à plusieurs réseaux régionaux (Breizh ALEC, Taranis, Batylab, etc.) et nationaux (Bureau du CLER - Réseau pour la Transition Énergétique, Conseil d'Administration de FLAME - Fédération nationale des ALEC, Assises Européennes de l'Énergie). Ces réseaux permettent de diffuser l'image du territoire (qualité de vie) et d'échanger sur les retours d'expériences avec d'autres collectivités et associations.

- **Accompagner et dynamiser le développement économique du territoire**

- Accompagner les chefs d'entreprise dans une transformation de leur entreprise et des usages énergétiques de leurs salariés, au travail, puis chez eux. Ceci au travers d'une technique d'animation et d'un accompagnement développé par ALOEN et ses partenaires et proposé aux entreprises : **le Transitionmètre**.
- Créer un groupe de chefs d'entreprises et de directeurs d'associations intéressés par **l'Économie de la Coopération et la Fonctionnalité** pour travailler avec le Club Noé (www.clubnoe.org) et progresser ensemble sur ce nouveau modèle économique plein d'avenir.
- Mobilisation des entreprises dans le cadre du contrat d'objectif territorial signé entre l'ADEME et la SPL Bois Énergie Renouvelable, pour développer **les projets de chaleur renouvelable**.

- **Améliorer les performances écologiques et énergétiques des bâtiments**

- **Performance énergétique des entreprises et des commerces (PEEC)** : accompagnement au diagnostic énergétique de leurs locaux et montée en compétences des bureaux d'études locaux
- Le **portail Entreprendre Lorient Bretagne**, construit par Audélor, permet aux entrepreneurs d'identifier un interlocuteur et de trouver la réponse à ses besoins sur la création et le développement d'activité économique sur le Pays de Lorient. ALOEN y figure comme **porte d'entrée "Énergie" (économie de flux et développement des énergies renouvelables)**.

- **Dynamiser l'économie circulaire**

- **Réemploi de matériaux du bâtiment** : construction d'un projet en partenariat avec divers acteurs pour développer une action dans le cadre de l'appel à projet réemploi de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

- **Mettre en cohérence les filières de formation avec les besoins du territoire**

- Aloen mène des **interventions à l'UBS, à l'IUT et accueille régulièrement des stagiaires ou contrats pros** dans divers cursus proposés en lien avec la transition énergétique (Masters et Licence Pro, notamment).

- **Soutenir et attirer les porteurs de projets et les talents**

- **Création d'un groupement d'employeurs spécialisé dans les transitions locales** (Groupement d'Employeurs TransitionS 56), grâce aux financements européens du projet POTEnT qui vise à relocaliser l'énergie et les compétences. Ce groupement a pour objectif la création d'emplois de qualité sur les domaines de la transition. Il rassemble la SPL BER, Optim'ism, Book Hémisphères, OnCIMé et ALOEN, qui se partagent aujourd'hui les compétences de 5 salariés. Et ce n'est qu'un début, plusieurs structures (C2Sol, Défis, Breizh ALEC, etc.) sont très intéressées par cet outil de coopération et de développement de projets collaboratifs.

AXE 7 : Communication et coopération avec la société civile

Par définition ancrée sur son territoire, ALOEN a toujours misé sur les partenariats et la mise en réseau des acteurs locaux. L'équipe se forme en continu à la facilitation de territoire, et ce depuis le projet SOLENN (2015). Elle est ainsi au cœur des initiatives de transition locales et a su tisser des liens de confiance avec de nombreuses structures locales. La coopération est le moteur de l'agence, dont le leitmotiv peut se résumer ainsi : « Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ». Forte de cette maxime, l'équipe s'applique tous les jours à créer, entretenir et renforcer les liens entre les habitants, mais aussi entre les structures locales, qu'elles soient à but lucratif ou non. Le but est de faire perdurer l'effet « boule de neige » enclenché dès 2014 dans le cadre de la Boucle énergétique « BIEN LA ».

7.1 – Développer un plan de communication et de partenariat pluriannuel en faveur de l'énergie-climat-environnement

- **Sensibilisation des citoyens** de l'agglomération par l'animation d'événements publics : visites de chantier, cafés débat, visites de sites exemplaires, thermographie, séminaires, Escape Game, etc.
- Accompagnement de groupes d'habitants dans un **processus de changement de pratiques** (Conversations Carbone, parcours de la transition écologique, etc.)
- Développement d'un **écosystème coopératif territorial** (ECT), via le projet COOP'TER (financement ADEME). ALOEN, Optim'ism et leurs partenaires (structures membres du Groupement d'Employeurs TransitionS 56) bénéficient d'un accompagnement par 2 consultants spécialisés, pour créer un embryon d'ECT en 18 mois. En plus d'être bénéfique pour le développement d'une économie plus vertueuse, ce projet permettra de prouver la richesse d'un modèle économique basé sur la coopération (plutôt que la concurrence) pendant 4 ans supplémentaires.
- **Fonctionnement interne en mode gouvernance partagée et intelligence collective** : possibilité de formations et de partage de retours d'expériences pour tout type de structure.

7.2 – Partager les objectifs Energie-climat avec les associations, et encourager, inciter, et accompagner les démarches vertueuses

- Mise en récit collectif / Visibilité et mise en réseau de ceux qui agissent : Grâce au projet "Mes Voisins Sont Formidables", ALOEN a engagé une **mise en récit des transitions, joyeuse et positive**. La carte et l'Atlas issus de ce projet reflètent un territoire dynamique, riche d'initiatives positives, sur l'ensemble du territoire (financement ADEME – Région – Lorient Agglomération).
- Évènement **Mobilisons les Bretons** pour booster les initiatives de transition locale (entrepreneuriales ou citoyennes) et répondre aux défis du territoire. A l'image de Mes Voisins Sont Formidables, l'objectif de cette action est de toucher un public varié et de mailler l'ensemble du territoire (financement ADEME – Région – Lorient Agglomération).
- Pour poursuivre ces projets d'ici 2023 hors crise sanitaire, une **nouvelle version de Mes voisins sont formidables** serait itinérante sur l'ensemble des communes et basée sur des échanges et ateliers en groupe, pour permettre davantage de mise en lien et en réseau des habitants, porteurs d'initiatives locales, élus, etc.
- Via l'émission de radio "Les Décarbonneurs" (financement ADEME - Région), diffusée sur Radio Balises, ALOEN va à la rencontre d'acteurs de la transition (agriculteurs, écopsychologue, responsable de tiers-lieux, etc.) afin d'**inspirer les habitants et les entrepreneurs**.

7.3 – Mobiliser l'investissement citoyen

- **Accompagnement au développement des projets photovoltaïques citoyens** en lien avec Bretagne Énergies Citoyennes et OnCIMè (financement ADEME - Région)

7.4 – Affirmer politiquement une politique Enfance - Jeunesse en transition écologique

- Formation **des animateurs de centres de loisirs** : information sur le changement climatique, leviers d'actions et boîte à outils pédagogiques (financement ADEME – Région jusque fin 2021). Il convient maintenant de poursuivre la dynamique et de diffuser les outils et retours d'expériences.